

## Coronavirus COVID-19

**L'accès à l'ensemble des lieux publics suivants est interdit dans l'ensemble des communes du Bas-Rhin jusqu'au 15 avril 2020 :**

- parcs,
- jardins publics,
- gravières,
- forêts,
- plans d'eau,
- berges,
- aires de jeux,
- parcours de santé,
- terrains de sports urbains.

**Toute présence piétonne, cycliste et motorisée y est interdite.**

